



Grille tarifaire de l'offre Butagaz à prix indexé pour le gaz naturel



L'offre indexée au marché est une offre compétitive au plus près du prix du marché de gros

Le prix HT du kWh appliqué est indexé mensuellement sur l'évolution de l'indice PEG Powernext, un indice de référence sur le marché français du gaz naturel. Le prix de votre abonnement est indexé sur le TRV en vigueur.

Gestion de votre contrat en ligne

Vous pouvez **gérer votre contrat en ligne**. Consultez vos documents, effectuez vos paiements et suivez votre consommation en ligne. Vous pouvez recevoir vos factures par e-mail grâce à la facturation électronique.



Promotions

- > Des prix au plus proche du marché de gros, basés sur une formule compétitive
- > Offre 100% en ligne avec service client performant garantissant une réponse dans des délais très brefs



Option tarifaire de Base

 Classe de consommation		Abonnement €/mois		Prix au kWh (€/kWh)	
				Super	
		HT	TTC	HT	TTC
Base (<1.000 kWh)		11,18	12,68	0,0875	0,1152
BO (>1000 kWh et <6000 kWh)		11,18	12,68	0,0875	0,1152
B1 et B2I (>6000 kWh)	Zone 1	20,93	25,06	0,0665	0,0900
	Zone 2			0,0680	0,0918
	Zone 3			0,0690	0,0930
	Zone 4			0,0710	0,0954
	Zone 5			0,0725	0,0972
	Zone 6			0,0725	0,0972





Offre Butagaz Formule indexée



Cette fiche est réalisée à la demande des associations de consommateurs pour vous permettre de comparer les offres commerciales des différents fournisseurs. Les éléments repris dans cette fiche ne constitue pas l'intégralité de l'offre. Pour plus d'information, vous devez vous reporter aux documents constituant l'offre de Mega Energie. Souscrire un contrat à prix de marché ne vous prive pas de la possibilité de conclure à nouveau un contrat au tarif réglementé.

01

Caractéristiques

Article 4 et Article 4.3.2 des
Conditions Générales de Ventes - CGV

L'offre « Butagaz » est une offre de fourniture de gaz naturel à prix de marché. Les services associés à l'offre :

- > Facilité de paiement : Vous pouvez régler votre facture par prélèvement automatique
- > Possibilité de recevoir une facture électronique

02

Prix

Articles 6.1 et 6.6 des CGV

Le prix du kWh pour le gaz est indexé mensuellement à la baisse ou à la hausse sur l'indice de marché PEG du mois de consommation (hors évolution impôts, taxes et contributions de toutes natures). Il est basé sur l'évolution du prix PEG M+2 qui est la moyenne arithmétique en €/MWh des prix de référence constatées en fin de journée ("end of day") des contrats du mois de livraison M+2 (contrats de livraison de gaz naturel sur la place de marché POWERNEXT pour livraison les mois suivants), sur la période se terminant un mois avant le mois de livraison tels que publiés sur le site Internet de powernext.com.

Abonnement : Défini par Mega Energie (TVA 5,5%)

Consommations : Pour accéder aux prix de l'offre, veuillez vous référer à la grille tarifaire de l'offre, associée à cette fiche. Autre évolution tarifaire possible avec un préavis de 1 mois et sans préjudice des dispositions légales.

03

Durée du contrat

Articles 3.1 et 3.3 des CGV

Contrat d'une durée de 1 an tacitement reconductible à la date anniversaire.

Date de prise d'effet :

Dans le cadre d'un emménagement : date de mise en service

En cas de changement de fournisseur: la date du changement fixée avec le client dans le respect des délais prévus par le GRD dans son catalogue des prestations.

Résiliation possible à tout moment et sans frais.

04

Facturation et modalités de paiement

Articles 7.1, 7.2, 8 et 8.1 des CGV

Facturation au réel à fréquence mensuelle ou bimestrielle

- > La facturation au réel vous permet d'éviter les surprises vous recevez des factures qui correspondent à ce que vous avez consommé réellement.
- > La fréquence de facturation mensuelle est appliquée exclusivement aux clients dotés d'un compteur communicant
- > Les clients non dotés de compteurs communicants se verront appliquer une fréquence de facturation bimestrielle car leurs compteurs ne peuvent pas fournir de relevés mensuel.
- > Le client peut choisir d'opter pour le prélèvement automatique ou un autre mode de paiement lors de son inscription ou via son espace client s'il est déjà client

05

Conditions de révision des prix

Articles 6.2, 6.4 et 12 des CGV

Autre évolution tarifaire possible avec un préavis de 1 mois et sans préjudice des dispositions légales.

Tout projet de modification par MEGA Energie des conditions générales de vente sera communiqué selon les modalités choisies par le client lors de sa souscription au moins 1 mois avant l'application au contrat en cours. En cas de non acceptation, le client particulier aura la possibilité de résilier son contrat sans frais dans un délai maximal de 3 mois, à l'exception toutefois d'une modification imposée par la loi ou le règlement.

06

Condition de résiliation à l'initiative du client

Articles 10.1 des CGV

La résiliation du contrat peut s'effectuer par téléphone, internet ou courrier postal.

La résiliation se fait automatiquement de plein droit à la date de prise d'effet d'un nouveau contrat.

Dans les autres cas, la résiliation prend effet à la date souhaitée par le client et au plus tard 30 jours à compter de la notification de la résiliation au fournisseur.

Mega Energie encourage le client à lui fournir une auto relève permettant de fiabiliser les index de résiliation.

07

Conditions de résiliation à l'initiative du fournisseur

Articles 9 et 10.2 des CGV

Après une mise en demeure de payer la totalité des sommes dues par le client restée infructueuse, Mega Energie peut demander au GRD de suspendre la fourniture d'électricité pour le(s) point(s) de livraison client après l'envoi d'une notification 20 jours à l'avance.

08

Service client et réclamations

Par téléphone : 01 78 90 67 15 (numéro non surtaxé – ou prix d'un appel local)

Par courrier : Mega Energie Place de la Défense, 92974 Paris La Défense CEDEX

Par courrier électronique : info@mega-energie.fr

Si le contrat est souscrit à distance ou par démarchage, le client particulier dispose d'un délai de quatorze (14) jours pour exercer son droit de rétractation. Les modalités d'exercice de ce droit de rétractation varient selon le mode de vente.

Le site www.energie-info.fr fournit les informations contenues dans l'aide-mémoire du consommateur d'énergie établi par la Commission européenne ou, à défaut, dans un document équivalent établi par les ministres chargés de la consommation et de l'énergie.

Les clients démunis ont la possibilité de bénéficier du chèque énergie (Article 6.7 des CGV).